

Strasbourg, 7 juin 2010

CDMC-BU(2010)002
English
Pdf

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR
SUR LES MÉDIAS ET LES NOUVEAUX SERVICES DE COMMUNICATION
(CDMC-BU)**

**Réunion des 6 et 7 mai 2010
Bureau du Conseil de l'Europe, 55 avenue Kléber, 75016 Paris
(Salle 01)**

RAPPORT DE RÉUNION

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Résumé exécutif

Au cours de la réunion, le Bureau

- a finalisé un projet d'observations sur la recommandation de l'Assemblée parlementaire 1897(2010) sur le respect de la liberté des médias et a examiné des observations sur la recommandation de l'Assemblée parlementaire 1906(2010) sur Repenser les droits créateurs à l'ère d'Internet ; ces dernières seront finalisées lors de la 12^e réunion du CDMC ;
- a examiné un projet de déclaration du Comité des Ministres sur la neutralité des réseaux et recommandé qu'elle soit finalisée lors de la 12^e réunion du CDMC et transmise au Comité des Ministres pour adoption ;
- a examiné un projet de déclaration du Comité des Ministres sur les ressources d'adresses du Protocole internet dans l'intérêt général et recommandé qu'elle soit finalisée lors de la 12^e réunion du CDMC et transmise au Comité des Ministres pour adoption ;
- a décidé qu'une déclaration sur l'agenda numérique pour l'Europe devrait être préparée et examinée lors de la prochaine réunion du CDMC (saluant la déclaration de Grenade des ministres de l'Union européenne le 19 avril 2010 et la communication de la Commission européenne qui y est liée) ;
- est convenu d'inscrire la question du suivi de la Résolution de Reykjavik sur les développements en matière de législation contre le terrorisme dans les Etats membres et leur impact sur la liberté d'expression et d'information à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et de tenir un tour de table au cours de la 12^e réunion du CDMC sur les actions de suivi engagées par les Etats membres ;
- a décidé de proposer un échange ou une audition sur la diffamation lors de la 13^e réunion du CDMC ;
- a décidé d'inviter M. Jānis Kārkliņš, Président du Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) à la 12^e réunion du CDMC.

Points 1 et 2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Bureau adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe II. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I. La réunion est présidée par M^{me} Delia Mucică (Roumanie) et est largement consacrée à la préparation de la 12^e réunion du CDMC (du 8 au 11 juin 2010).

La répartition des 7 membres de la réunion est la suivante : 3 femmes (42,86 %) et 4 hommes (57,14 %).

Point 3. Décisions du Comité des Ministres intéressant les travaux du CDMC

2. Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les décisions pertinentes du Comité des Ministres (voir l'ordre du jour annoté), notamment en ce qui concerne l'adoption, le 13 janvier 2010, de la déclaration sur des mesures visant à favoriser le respect de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Secrétaire Général doit décider des suites à donner à cette déclaration.

3. Le Bureau examine les projets d'observations du CDMC sur les recommandations de l'APCE 1897(2010) relative au respect de la liberté des médias et 1906(2010) « Repenser les droits créateurs à l'ère d'Internet ». A propos de la première recommandation, le Bureau décide que puisque les observations des délégations du CDMC y ont déjà été intégrées, elle sera diffusée auprès du CDMC et, en l'absence d'objections dans un délai d'une semaine, transmise au Comité des Ministres ; quant à la seconde recommandation, elle sera diffusée au CDMC pour commentaires, en vue de sa finalisation lors de la 12^e réunion.

Point 4. Projets d'instruments ou de textes soumis à la considération du CDMC

4. Le Bureau note que le projet de déclaration du Comité des Ministres sur une participation accrue aux questions sur la gouvernance d'Internet – Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) sera examiné le 18 mai par le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les droits de l'homme (GR-H), avec la possibilité d'une adoption par le Comité des Ministres le 26 mai 2010.

5. Le Bureau prend acte du soutien général du CDMC au projet préparé par le Groupe consultatif ad hoc sur l'Internet transfrontalier (MC-S-CI) ainsi que de l'avis des membres qui ne jugent pas souhaitable de suivre une procédure accélérée pour finaliser les instruments destinés à être adoptés par le Comité des Ministres. Le Bureau convient, d'une manière générale, qu'il faut éviter une telle procédure sauf si elle est nécessaire dans des circonstances exceptionnelles pour ne pas manquer une occasion importante.

6. Le Bureau examine le pour et le contre de la suggestion que le Conseil de l'Europe héberge le secrétariat du GAC et demande au Secrétariat de réitérer l'invitation faite à M. Jānis Kārkliņš, président du GAC, de participer à un

échange de vues avec le CDMC lors de sa 12^e réunion. Le CDMC doit organiser un débat approfondi sur cette question.

7. Le Bureau examine un projet de déclaration du Comité des Ministres sur la neutralité des réseaux, préparé par le Comité d'experts sur les nouveaux médias (MC-NM) et recommande que, sous réserve de certains changements, il soit examiné par le CDMC lors de sa 12^e réunion en vue d'être finalisé et transmis au Comité des Ministres pour une adoption éventuelle. Pour faciliter ce travail, le projet doit être envoyé aux membres du CDMC dès que possible afin qu'ils puissent présenter leurs observations. Dans la mesure du possible, les propositions d'amendement devront être intégrées avant la réunion dans une version finale du projet qui sera examinée lors de la réunion.

8. Le Bureau examine un projet de déclaration du Comité des Ministres établi par le MC-S-CI sur la gestion des ressources d'adresses du Protocole Internet dans l'intérêt général et décide de suivre la même procédure que celle décrite au paragraphe précédent.

9. Le MC-S-CI propose en outre une déclaration supplémentaire concernant l'Agenda numérique pour l'Europe (saluant la déclaration de Grenade des ministres de l'Union européenne le 19 avril 2010 et la communication de la Commission européenne qui y est liée) (voir aussi les observations au point 5). Le Bureau soutient cette initiative et demande qu'un projet soit diffusé le plus tôt possible en vue de sa finalisation à la prochaine réunion du CDMC.

10. D'autres documents énumérés sous ce point sont examinés au point 6 de l'ordre du jour, à savoir ce qui concerne les travaux des organes subordonnés au CDMC.

Point 5. Application des normes et textes du Conseil de l'Europe sur les médias et la liberté d'expression

11. Le Bureau note et examine la liste révisée et actualisée des recommandations et déclarations du Comité des Ministres et des travaux en cours qui leur sont liés (CDMC(2010)005). Tout en reconnaissant qu'il est important d'évaluer l'application de ces textes, il estime qu'il ne faut pas consacrer des ressources déjà maigres à autre chose qu'au travail de normalisation proprement dit. Il formule néanmoins les remarques suivantes :

- il ressort du document établi par le Secrétariat qu'un certain nombre d'activités normatives reviennent plus ou moins à des activités de suivi, même si elles ne mentionnent pas spécifiquement une évaluation de la mise en œuvre de certains instruments par les Etats membres ; il cite en exemple le projet de convention sur la protection des droits voisins des organismes de radiodiffusion ;

- la Déclaration et la Recommandation du Comité des Ministres du 3 mai 1996 sur la protection des journalistes en situation de conflit et de tension pourraient être traitées en partie en examinant les mesures prises en vertu de l'engagement des Etats membres (à l'exception de la Fédération de Russie) de réviser régulièrement leur législation nationale et/ou leurs pratiques pour veiller à ce que tout impact des mesures antiterroristes sur le droit à la liberté d'expression et d'information soit conforme aux normes du Conseil de l'Europe, et en particulier à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ;

- l'Initiative islandaise sur les médias modernes (voir www.immi.is) est mentionnée comme exemple d'application concrète d'un certain nombre d'instruments normatifs du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression et des médias, et aussi comme contribution à la mise en œuvre de l'engagement mentionné précédemment ;

- la Recommandation du Comité des Ministres du 7 novembre 2007 sur les mesures visant à promouvoir la valeur de service public d'Internet sera renforcée par la déclaration supplémentaire proposée par le MC-S-CI concernant l'Agenda numérique pour l'Europe (voir le point 4) ; de plus, certaines délégations (comme la Finlande) pourraient informer le CDMC des mesures prises à l'échelon national pour offrir un accès universel à Internet haut débit en tant que droit reconnu par la loi ou (comme en Islande) suite à une décision de politique générale ;

- en ce qui concerne la Déclaration de 2008 et la Recommandation de 2000 du Comité des Ministres, le thème de l'indépendance des autorités de régulation pourrait faire l'objet d'un exposé par un représentant de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA) ou du secrétariat de la Plateforme européenne des instances de régulation de l'audiovisuel (EPRA) ; si des informations ont été rassemblées sur ce thème, la discussion pourrait être étendue à la situation des médias audiovisuels combinés ou fusionnés ou des instances de régulation des télécommunications ; le Secrétariat est invité à transmettre cette proposition à l'OEA et à l'EPRA ;

- à la demande de l'Association européenne des fournisseurs de services Internet (EurolSPA), les lignes directrices en matière de droits de l'homme à l'intention des fournisseurs de services Internet (FSI) feront l'objet lors de la 12^e réunion du CDMC d'un échange de vues avec M. Michael Rottert, porte-parole de l'association. Etant donné l'importance des droits de l'homme dans les environnements en ligne, le Bureau estime qu'il serait souhaitable que le

CDMC ait un aperçu des lois et des pratiques régissant la divulgation d'informations par les FSI aux autorités, automatiquement ou à leur demande, et prenne note des procédures en vigueur dans les Etats membres. Dans ce contexte, le Bureau exprime sa préoccupation quant à la situation décrite dans des informations révélées récemment par Google (voir <http://www.google.com/governmentrequests/>) ;

- le Bureau estime que des informations de suivi pourraient aussi être demandées à la Fédération européenne des logiciels interactifs (ISFE) en ce qui concerne les lignes directrices visant à aider les fournisseurs de jeux en ligne.

12. Le Bureau prend note de la demande d'EuroISPA d'organiser un échange de vues entre son porte-parole et le CDMC afin d'étudier les rôles et les responsabilités des FSI. Le Bureau soutient cette demande et demande que ce point figure à l'ordre du jour du CDMC.

13. Le Bureau rappelle que le CDMC a décidé de placer à l'ordre du jour de sa prochaine réunion les suites données à la résolution de Reykjavik sur les développements dans les Etats membres en matière de législation contre le terrorisme et de voir si une nouvelle action du CDMC s'impose à la lumière de l'évolution de la situation. Pour plus d'efficacité, les délégations sont invitées à bien vouloir fournir des informations sur les développements et les mesures prises pour revoir régulièrement leur législation et leurs pratiques nationales afin de vérifier que les mesures de lutte contre le terrorisme n'aient pas d'impact négatif sur le droit à la liberté d'expression et d'information. Il est décidé que le président organisera un tour de table à ce sujet lors de la 12^e réunion. Même si cela ne concerne pas la Fédération de Russie, le Bureau apprécierait que la délégation de ce pays puisse lui fournir également ces informations.

14. Il a été décidé que la diffamation, y compris la question liée de la recherche opportuniste de la juridiction la plus avantageuse, méritait une étude approfondie de la part du Conseil de l'Europe, étant donnés notamment les développements liés à Internet. Le Bureau convient de proposer au CDMC d'organiser (si les ressources le permettent) un échange de vues ou une audition sur ce thème lors de sa 13^e réunion (du 16 au 19 novembre 2010). Des participants d'autres comités directeurs concernés par la question (par exemple le Comité directeur de coopération juridique, CDCJ) pourraient participer à cet échange qui pourrait porter sur des cas particuliers en matière de plainte pour diffamation (« libel tourism »), enregistrement abusif d'un nom de domaine (« cyber-squatting »), etc.

Point 6. Travaux des organes subordonnés au CDMC

- Comité d'experts sur les nouveaux médias (MC-NM)

15. Le Bureau prend note des informations fournies par Maja Rakovic sur les travaux du MC-NM ainsi que du rapport de sa deuxième réunion (25 et 26 mars 2010). Il note en particulier que des projets de recommandations sont actuellement à l'étude par le MC-NM sur les nouveaux médias, sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les réseaux sociaux d'Internet et sur la protection des droits de l'homme concernant les moteurs de recherche. Le MC-NM établit aussi des contacts avec le secteur privé pour préparer des lignes directrices d'auto-régulation à l'intention des fournisseurs de réseaux sociaux et des fournisseurs de moteurs de recherche. Le comité a terminé un projet de déclaration sur la neutralité des réseaux qui sera présenté au CDMC lors de sa prochaine réunion (voir le point 4).

16. Le Bureau prend note du départ imminent de Franziska Klopfer, secrétaire du MC-NM, du fait de l'application du Statut du personnel. Il exprime ses regrets sur cette situation, salue son excellent travail depuis cinq ans et la remercie. A cet égard, voir également le point 14 concernant les questions administratives et budgétaires.

Groupe consultatif ad hoc sur l'Internet transfrontalier (MC-S-CI)

17. Le Bureau prend note des informations fournies par Wolfgang Kleinwächter, président du MC-S-CI, sur les travaux du groupe ainsi que du rapport de sa première réunion (1^{er} et 2 mars 2010). Le Bureau examine notamment la proposition du MC-S-CI d'un projet de déclaration du Comité des Ministres sur la gestion des ressources d'adresses du Protocole Internet dans l'intérêt général (voir également les paragraphes 4 et 6 précédents). En outre, le Bureau accueille favorablement l'idée du MC-S-CI d'étudier ensemble les éléments pour des principes directeurs sur la gouvernance d'Internet ainsi que les responsabilités partagées des Etats concernant la protection du flux transfrontalier et la protection des ressources critiques d'Internet ; le résultat de ce travail devrait servir de base à l'élaboration d'instruments juridiques sur ces sujets. Le Bureau prend note de la démission de Mark Kelly du MC-S-CI et invite son président à s'enquérir de la disponibilité d'autres experts en droit international et droits de l'homme et à suggérer des noms au CDMC. Les suggestions du CDMC sont également les bienvenues.

- Groupe consultatif ad hoc sur la gouvernance des médias de service public (MC-S-PG)

18. Le Bureau note que la première réunion du groupe aura lieu les 27 et 28 mai où il examinera un document d'information sur les questions de gouvernance des médias de service public et décidera de la suite de ses travaux, notamment de l'élaboration d'un projet de document d'orientation lors de sa deuxième réunion prévue en octobre 2010. Le Bureau convient que Garegin Chugaszyan participera en son nom à la prochaine réunion du groupe et lui fera part de son plein soutien. Le Bureau convient que la personne qui sera élue à la présidence du MC-S-PG devra être invitée à la prochaine réunion du CDMC.

19. Le Bureau note également l'absence prolongée pour raison de santé d'Eugen Cibotaru, secrétaire du MC-S-PG. Il remercie le Secrétariat pour les dispositions prises pour palier cette absence dans la mesure du possible (voir aussi le point 14 sur les questions administratives et budgétaires) et souhaite à M. Cibotaru un prompt rétablissement.

- Groupe consultatif ad hoc sur la protection des droits voisins des organismes de radiodiffusion (MC-S-NR)

20. Le Bureau est informé de la réunion de consultation sur la protection des droits voisins des organismes de radiodiffusion (28 et 29 janvier 2010) et convient de proposer au CDMC pour le MC-S-NR la composition suivante :

- Stephen Edwards, cabinet juridique Reed Smith, ancien directeur des droits d'auteur à la BBC, (RU),
- Jukka Liedes, directeur, Division des politiques culturelles et des médias, ministère de l'Education et de la Culture, (Finlande),
- Delia Mucică, professeur, Université nationale du théâtre et du film « I.L. Caragiale », Bucarest, conseillère principale, ministère de la Culture et du Patrimoine national, (Roumanie),
- Florian Philipitsch, Kommunikationsbehörde Austria (KommAustria), (Autriche) et
- Velizar Sokolov, directeur, cabinet juridique ARSIS spécialisé en matière de propriété intellectuelle, (Bulgarie).

21. En ce qui concerne les discussions actuelles sur les priorités, le Bureau répète que les Etats membres du Conseil de l'Europe estiment prioritaire le travail de ce groupe, convient de demander au Secrétaire Général d'écrire au Commissaire européen compétent en lui demandant quelles sont les mesures prises et l'évolution de la situation concernant un éventuel mandat de négociation pour la Commission sur le sujet.

Point 7. Audition sur le « Test de valeur publique »

22. Le Bureau confirme qu'un échange de vues avec les représentants de la Commission européenne doit être organisé sur le test de valeur publique, les aides d'Etat et l'évaluation de leur impact sur le marché. Il note en particulier que M^{me} Annette Kliemann, chargée de dossiers à la Direction générale de la concurrence, aides d'Etat : Unité information, communication et médias, présentera la Communication de la Commission concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'Etat, ainsi que l'expérience que la Commission a déjà de l'application de ces règles. Ce sera également l'occasion pour le CDMC d'être informé des expériences des délégations concernées en la matière.

Point 8. Programme de travail du CDMC en 2010

23. Le Bureau prend acte de l'invitation de la Serbie d'accueillir la prochaine conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication, et remercie ce pays. Cette proposition devrait être discutée à la prochaine réunion du CDMC.

Point 9. Méthodes de travail

- Questions d'égalité des sexes

24. Le Bureau examine le document de travail « Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux du CDMC » établi par Elfa Yr Gylfadottir et Karl Jagdis, salue ce document et les propositions qu'il contient et décide de le présenter à la réunion plénière du CDMC. La proposition de revoir les instruments existants en fonction de leurs implications et impacts pour l'égalité des sexes retient particulièrement l'attention. Le Bureau accepte avec reconnaissance la proposition d'Elfa Gylfadottir de prendre la responsabilité du travail du CDMC sur l'égalité des sexes et d'examiner les instruments existants afin d'identifier ceux qui peuvent poser des problèmes. La possibilité de recruter un consultant pour analyser ces documents sous l'angle de l'égalité des sexes est envisagée. Le Bureau souligne que les propositions, si elles sont approuvées par le CDMC, devront être transmises aux comités et groupes subordonnés en vue de leur mise en œuvre.

- Participation multi-parties prenantes

25. Garegin Chugaszyan préparera un document sur les conclusions et les résultats de l'audition organisée à l'occasion de la 11^e réunion du CDMC, qui sera examiné lors de la prochaine réunion du CDMC.

Point 10. Gouvernance de l'Internet et société de l'information

- Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG) (Madrid, 29 et 30 avril 2010)

26. La troisième édition d'EuroDIG a permis d'examiner un éventail de questions avec environ 300 représentants des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, de la jeunesse et de diverses communautés, dont dix plates-formes nationales sur la gouvernance d'Internet et environ 60 participants reliés à distance dans des centres de participation mis en place dans dix capitales européennes, essentiellement en Europe centrale et orientale. Les points forts de ce dialogue sont les « messages de Madrid » d'EuroDIG qui font la synthèse de plusieurs points de vue européens sur les défis d'Internet et seront présentés et examinés lors du prochain Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) du 14 au 17 septembre prochain à Vilnius.

Le MC-S-CI a organisé un atelier sur les problèmes de souveraineté des Etats et le rôle et les obligations des gouvernements dans l'environnement mondial multi-parties prenantes d'Internet. Le groupe a également préparé un document d'information intitulé « Une approche conceptuelle pour des normes s'appliquant au flux transfrontalier d'Internet » et a invité les participants d'EuroDIG à le commenter.

27. En outre, le Bureau se félicite de l'offre de la Serbie d'accueillir au début juin 2011 le prochain Dialogue européen sur la gouvernance d'Internet (EuroDIG). L'éventualité de tenir EuroDIG et la conférence ministérielle au même endroit et dans le même temps offrirait aux ministres la possibilité d'échanges avec toutes les parties prenantes et de prendre en compte les messages d'EuroDIG dans leurs propres résolutions. Cependant, il estime prématuré d'organiser une conférence ministérielle plénière en 2011 et suggère que le CDMC étudie d'autres formes de réunion (réunion ministérielle informelle, participation ministérielle à EuroDIG), qui pourraient servir à lancer le travail du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'Internet et apporter un soutien politique à certains travaux en cours (par exemple les textes préparés par le MC-S-CI qui pourraient être finalisés ou en voie d'achèvement), tout en conservant l'intervalle habituel de quatre ans entre deux conférences ministérielles.

- Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) (Vilnius, 14-17 septembre 2010)

28. La cinquième édition du Forum sur la gouvernance de l'Internet, « FGI 2010 – préparer ensemble l'avenir » sera structurée en séances plénières et en ateliers qui porteront sur les principaux thèmes des précédentes réunions du forum, notamment (i) la gestion des ressources critiques d'Internet, (ii) la sécurité, ouverture et respect de la vie privée, (iii) accès et diversité, (iv) la gouvernance de l'Internet par le développement (IG4D), (v) les résultats de la gouvernance de l'Internet et les perspectives, et enfin (vi) la question émergente de « l'informatique en nuages » (cloud computing).

Comme lors des précédentes réunions du FGI, le Conseil de l'Europe participera activement à la préparation des différentes manifestations plénières et des ateliers et y contribuera. Sous réserve d'un certain contrôle et d'une validation par le groupe consultatif multi-parties prenantes du FGI (MAG), l'Organisation participera directement à plus de dix ateliers (sur 60) sur des thèmes concernant ses valeurs essentielles et préparera des événements conjoints avec l'OSCE sur le racisme sur Internet, avec le Parlement européen sur le multilinguisme et les questions linguistiques et avec l'OCDE sur les normes mondiales en matière de respect de la vie privée. Le MC-S-CI organisera un atelier sur des questions de droit international concernant l'Internet transfrontalier.

Point 11. Comité permanent sur la télévision transfrontière (T-TT)

29. Le Bureau prend note de l'information selon laquelle le Comité permanent sur la télévision transfrontière (T-TT) a finalisé la révision de la Convention européenne sur la télévision transfrontière (CETT) lors de sa 44^e réunion (11 et 12 juin 2009) et a invité le Comité des Ministres à adopter le projet de second protocole d'amendement à la convention dans les plus brefs délais.

Le 23 octobre 2009, la commissaire Viviane Reding a écrit aux 20 Etats membres de l'UE qui sont Parties à la CETT pour leur rappeler leur double obligation de ne pas prendre des engagements internationaux contraires au droit communautaire et de respecter la jurisprudence de la Cour de justice européenne en ce qui concerne les pouvoirs extérieurs de la Communauté.

A la suite de cette lettre, le Comité des Ministres a décidé, le 4 novembre 2009, de reporter *sine die* le point à l'ordre du jour concernant le protocole. Depuis, le Secrétariat a pris contact avec la Commission européenne en insistant sur l'importance d'obtenir de sa part des explications écrites sur sa position. En l'absence d'une solution, le Secrétaire Général a estimé que les travaux sur la télévision transfrontière devaient être interrompus à l'avenir. La prochaine réunion du T-TT est prévue pour les 1^{er} et 2 juillet 2010.

Le Bureau déclare regretter cette situation.

Point 12. Information sur les travaux des autres instances du Conseil de l'Europe intéressant les travaux du CDMC

30. Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les travaux des autres instances du Conseil de l'Europe et notamment :

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Mr Andrew McIntosh, président de la Commission culture, sciences et éducation, échangera avec le CDMC lors de sa 12^e réunion, notamment sur les sujets de la mise en application de la Convention européenne sur la télévision transfrontière (à la suite de la question écrite n° 584 au Comité des Ministres), d'une résolution sur la protection des « donneurs d'alerte » et sur la recommandation 1897(2010) de l'APCE sur le respect de la liberté des médias.

- Comité directeur sur les droits de l'Homme (CDDH)

- Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV)

Lors de sa dernière réunion, le DH-DEV a été informé des travaux du CDMC et a manifesté son intérêt à leur sujet.

- Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et

- Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement informatisé des données à caractère personnel (T-PD)

31. Le Bureau prend note des progrès réalisés pour finaliser le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage ;

- Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) Conférence Octopus

32. Le Bureau prend note des conclusions de la Conférence de l'Interface Octopus sur la coopération contre la cybercriminalité (23-25 mars 2010) et des commentaires des membres du Bureau qui y ont participé. Il juge souhaitable que la promotion de la Convention de Budapest s'accompagne d'un appel vigoureux au respect des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et d'information. Promouvoir la convention toute seule risquerait d'avoir pour effet indésirable qu'elle soit utilisée dans certains pays pour porter atteinte aux droits fondamentaux.

- Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)

33. Le Bureau prend note que la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes aura lieu à Bakou les 24 et 25 mai 2010. Les thèmes en seront « les actions positives et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour réaliser l'égalité de facto entre les femmes et les hommes » et « combattre les stéréotypes de genre : le rôle de l'éducation et des médias ». Le Bureau a demandé à Delia Mucică, présidente du CDMC, de participer à la conférence ; si possible, elle pourrait être accompagnée d'Elfa Yr Gylfadottir, également membre du Bureau.

- Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

34. Le Bureau prend acte que le vice-président du CODEXTER a participé à la réunion du MC-S-CI (1^{er} et 2 mars 2010) et que le CODEXTER a pris note, lors de sa 18^e réunion les 7 et 8 avril 2010, des résultats de la réunion du MC-S-CI. M. V.Andreyev a été désigné pour le représenter aux futures réunions du MC-S-CI en 2010.

- Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)

35. Luis Ferro a participé à la 23^e réunion du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) et présente un rapport au Bureau. Il rendra compte oralement de la réunion au CDMC.

- Forum sur l'avenir de la démocratie

36. Le prochain Forum sur l'avenir de la démocratie aura lieu les 19 et 20 octobre 2010 à Erevan. Les principaux thèmes traiteront des principes et des enjeux de la démocratie européenne.

- Rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel

37. La prochaine rencontre du Conseil de l'Europe aura lieu à Ohrid les 13 et 14 septembre 2010 sur le thème « le rôle des médias en vue de favoriser le dialogue interculturel, la tolérance et la compréhension mutuelle : liberté d'expression des médias et respect de la diversité culturelle et religieuse ».

38. Enfin, le Bureau salue la proposition du Secrétariat du Commissaire aux droits de l'homme d'informer le CDMC lors de sa prochaine réunion plénière des activités intéressant ses travaux.

Point 13. Autres informations intéressant les travaux du CDMC

39. Le Bureau demande au Secrétariat d'inviter les collègues chargés d'activités d'assistance ciblées dans le domaine des médias à rendre compte oralement de leurs activités au CDMC lors de sa prochaine réunion.

40. Il prend acte de la nomination de Dunja Mijatovic au poste de Représentante de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la liberté des médias et la félicite chaleureusement en rappelant qu'elle a été un membre actif du CDMC et a présidé l'ancien Groupe de spécialistes sur la liberté d'expression et d'information en temps de crise.

Point 14. Questions administratives et budgétaires

41. Le Bureau prend note de la réforme en cours du Conseil de l'Europe. Il exprime l'espoir que les activités de l'Organisation concernant les médias et la société de l'information ne verront pas leurs moyens réduits. Le CDMC pourrait souhaiter s'exprimer sur un ralentissement ou l'arrêt éventuel des travaux sur la télévision transfrontière.

42. Il note également que certaines ressources de la Division des médias et de la société de l'information, y compris des ressources humaines, ont été affectées à la Coordination pour la société de l'information et la gouvernance de l'internet. Tout en regrettant que cela concerne des collègues extrêmement productifs, il note que ces mesures permettront de voir plus clairement quelles sont les ressources disponibles pour les activités intergouvernementales de coopération qui dépendent du CDMC.

43. Le Bureau prend acte en les regrettant des difficultés concernant les ressources humaines au sein de la Division des médias et de la société de l'information (voir les observations au point 6) qui ont déjà ralenti certaines activités du CDMC (par exemple celles qui dépendent du MC-S-PG). Il exprime l'espoir que ces difficultés seront rapidement surmontées.

Point 15. Dates des prochaines réunions

44. La prochaine réunion du Bureau aura lieu à Strasbourg les 14 et 15 octobre. La 12^e réunion du CDMC se tiendra à Strasbourg du 8 au 11 juin 2010. Le Bureau prend note également des dates d'autres réunions en 2010 qui l'intéressent particulièrement.

Point 16. Questions diverses

ANNEXE I

Liste des participants

Ms Delia Mucica
Senior Advisor to Minister of Culture
Bucharest
ROMANIA

Mr Garegin Chugaszyan
Executive Director
IT Foundation
2 Arshakuniats Ave., II Floor
375023 Yerevan
ARMENIA

Mr Luis Ferro
ICS - Instituto Da Comunicacao Social
Palacio Foz
Praca Dos Restauradores
1250-187 Lisbon
Portugal

Mrs Elfa Yr Gylfadottir
Head of Division
Department of Cultural Affairs
Ministry of Education, Science and Culture
Solvholsgata 4
IS-150 Reykjavik
ICELAND

Mr Andris Mellakauls
Member
Advisor to the Minister of Culture
National Broadcasting Council
Smilsu iela 1/3
RIGA LV1939
Latvia

Mr Emir Povlakic
Head of Division for Licensing
Digitalization and Coordination in Broadcasting
Communications Regulatory Agency
Mehmeda Spahe 1
71000 Sarajevo
Bosnia-Herzegovina

Ms Maja Rakovic
Advisor, Media Department
Ministry of Culture, Republic of Serbia
Vlajkovicева 3
11 000 Belgrade

Wolfgang Kleinwächter
Professor, University of Aarhus
International Association for Media and Communication Research (IAMCR)

ANNEXE II

Ordre du jour

1) Ouverture de la réunion

2) Adoption de l'ordre du jour

Projet d'ordre du jour – [CDMC-BU\(2010\)OJ1](#)

Ordre du jour annoté – CDMC-BU(2010)OJ1Notes

3) Décisions du Comité des Ministres intéressant les travaux du CDMC

Rapport de la 11^e réunion du CDMC – [CDMC\(2009\)025](#)

Rapport abrégé de la 11^e réunion du CDMC – [CDMC\(2009\)020](#)

[Déclaration du Comité des Ministres](#) sur des mesures visant à favoriser le respect de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme

Observations du CDMC sur la recommandation de l'APCE 1897(2010) relative au respect de la liberté des médias – [CDMC\(2010\)001](#)

[Recommandation de l'APCE 1897\(2010\)](#) relative au respect de la liberté des médias

Observations du CDMC sur la Recommandation 274(2009) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur "La démocratie électronique : perspectives et risques pour les collectivités locales" – [CDMC\(2010\)002](#)

[Recommandation 274\(2009\)](#) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur "La démocratie électronique : perspectives et risques pour les collectivités locales"

4) Projets d'instruments ou de textes soumis à la considération du CDMC

Projet de Déclaration du Comité des Ministres sur une participation accrue aux questions sur la gouvernance d'internet - Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) – [CDMC\(2010\)004](#)

Projet de Déclaration du Comité des Ministres sur la neutralité des réseaux – [MC-NM\(2010\)005rev](#)

Projet de Déclaration du Comité des Ministres sur la gestion de « l'Internet Protocol (IP) address space » dans l'intérêt général – MC-S-CI(2010)003

Projet de recommandation ou de déclaration du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche – MC-NM(2010)004

Projet de recommandation sur les mesures de protection et de promotion des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux MC-NM(2010)003

Projet pour une Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur une nouvelle conception des médias et l'Annexe à cette Recommandation – MC-NM(2010)001

Projet d'observations du CDMC sur la Recommandation de l'APCE 1906 (2010) – « Repenser les droits créateurs à l'ère d'Internet » – CDMC(2010)003

[Recommandation de l'APCE 1906 \(2010\)](#) – « Repenser les droits créateurs à l'ère d'Internet »

5) **Application des normes du Conseil de l'Europe sur les médias et la liberté d'expression préparés sous l'autorité du CDMC**

Liste de recommandations et de déclarations du Comité des Ministres, et de textes, dans le domaine des médias et de travaux en cours qui y sont liés – CDMC(2010)005

- Rôles et responsabilités des fournisseurs de services sur internet européens (ISP)

6) **Travaux des organes subordonnés au CDMC**

- Comité d'experts sur les nouveaux médias (MC-NM)

Rapport de la deuxième réunion du MC-NM (25-26 mars 2010) – MC-NM(2010)006

- Groupe consultatif ad hoc sur l'Internet transfrontalier (MC-S-CI)

Rapport de la première réunion du MC-S-CI (1-2 mars 2010) – MC-S-CI(2010)005

- Groupe consultatif Ad hoc sur la gouvernance des médias de service public (MC-S-PG)

Projet d'ordre du jour de la première réunion du MC-S-PG (27-28 mai 2010)

- Réunion de consultation sur la gouvernance des médias de service public – Synopsis et résumé des débats – [CDMC\(2009\)Misc4](#)

- Groupe consultatif Ad hoc sur la protection des droits voisins des organismes de radiodiffusion (MC-S-NR)

Rapport de la réunion de consultation du MC-S-NR (28-29 janvier 2010) –

[MC-S-NR\(2010\)Misc1](#) (en anglais uniquement)

Composition du [MC-S-NR](#) (en anglais uniquement)

7) **Audition sur le “Test de valeur publique”**

- Communication de la Commission Européenne concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'Etat.

- Public Service Broadcasting and EC State aid rules: A review of the broadcasting communication – article by P.KËLLEZI (in [Concurrences N°1-2010](#)) (en anglais uniquement)

- EPRA: Le rôle du régulateur dans la supervision des activités de la radiodiffusion de service public – [EPRA/2008/10](#) (en anglais uniquement)

- EPRA: Supervision of PSB: Ofcom's role – [EPRA-WG1_PSB_Supervision_Ofcom_UK](#) (en anglais uniquement)

- [Recommandation de l'APCE 1878\(2009\)](#) Funding of Public Service Broadcasting

- Commentaires du Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) sur la Recommandation 1878 (2009) de l'Assemblée parlementaire sur le financement de la radiodiffusion de service public – [CDMC\(2009\)017rev2](#)

8) **Programme de travail pour le CDMC en 2010**

- Textes adoptés par la 1^{ère} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication (Reykjavik, mai 2009) [MCM\(2009\)011VFinale](#)

9) **Méthodes de travail**

- Questions d'égalité des sexes (document préparé par Elfa Yr Gylfadottir et Karl Jagdis) – [CDMC-BU\(2010\)001](#) (en anglais uniquement)

- Participation multi parties prenantes – document de synthèse (G.Chugaszian)

10) Gouvernance de l'Internet et société de l'information

- EuroDIG (28-29-30 April 2010)

- projet de programme: <http://www.eurodig.org/eurodig-2010/programme>
- Messages de Madrid 2010: http://www.eurodig.org/http://www.guarder.net/kleinwaechter/images/eurodig/2009/messages_from_geneva.pdf
- Contribution du Groupe consultatif ad hoc sur l'Internet transfrontalier (MC-S-CI) pour EuroDIG sur « Une approche conceptuelle pour des normes s'appliquant au flux transfrontalier d'internet »
- EuroDIG 2009 – Messages de Genève

- IGF

11) Comité permanent sur la Télévision Transfrontalière (T-TT)

- Projet de second protocole d'amendement à la Convention européenne sur la télévision transfrontière – [T-TT\(2009\)007fin](#)
- Rapport explicatif au projet de Convention du Conseil de l'Europe sur les services de médias audiovisuels transfrontières – [T-TT \(2009\)009fin](#)
- Rapport du Comité permanent sur la révision de la Convention européenne sur la télévision transfrontière – [T-TT \(2009\)011fin](#)
- Rapport de la 44ème réunion, 11 et 12 juin 2009 – [T-TT\(2009\)012](#)

12) Information sur les travaux des autres instances du Conseil de l'Europe intéressant les travaux du CDMC

- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- Comité directeur sur les droits de l'Homme (CDDH)
- Comité d'experts pour le développement des droits de l'Homme (DH-DEV)
- Comité européen de coopération juridique (CDCJ)
- Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)
- Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY) Conférence Octopus
- Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)
- Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)
- Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)
- Forum pour l'avenir de la Démocratie

13) Autres informations intéressant les travaux du CDMC

14) Questions administratives et budgétaires

15) Dates des prochaines réunions

- Calendrier des réunions prévues par la Division Médias et Société de l'Information jusqu'à la fin de 2009 révisé et mis à jour - [CDMC\(2009\)022rev3](#)

16) Questions diverses